



NATIONS
UNIES



CONVENTION-CADRE SUR LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Distr.
GENERALE

FCCC/SBSTA/1997/7
3 septembre 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Septième session
Bonn, 20-29 octobre 1997
Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. Des dispositions ont été prises pour que la septième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) se tienne au Beethovenhalle, à Bonn, du 20 au 29 octobre 1997. La session sera ouverte par le Président le lundi 20 octobre 1997 à 15 heures.

II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

2. L'ordre du jour provisoire proposé pour la septième session du SBSTA, après consultation du Président de cet organe, est le suivant :

1. Ouverture de la session
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour
 - b) Organisation des travaux de la session
 - c) Préparatifs en vue de la troisième session de la Conférence des Parties
3. Coopération avec les organisations internationales compétentes

4. Communications nationales :
 - a) Communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention
 - b) Communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
5. Questions méthodologiques
6. Mise au point et transfert de technologies :
 - a) Programme de travail
 - b) Activités des Parties visées à l'annexe II concernant le transfert de technologies
7. Fichier d'experts
8. Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote
9. Rapport sur les travaux de la session.

III. ANNOTATIONS

1. Ouverture de la session

3. La septième session du SBSTA sera ouverte par le Président le lundi 20 octobre 1997 à 15 heures.

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

4. L'ordre du jour provisoire de la septième session du SBSTA est présenté pour adoption (voir plus haut le paragraphe 2).

b) Organisation des travaux de la session

i) Coordination avec l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI)

5. A sa septième session, le SBSTA devra élaborer les recommandations qu'il adressera à la Conférence des Parties à sa troisième session sur certaines des questions dont elle sera saisie. Le SBSTA voudra peut-être procéder de la même manière qu'à sa sixième session.

6. L'ordre du jour provisoire annoté tient compte des recommandations relatives à la répartition des tâches entre le SBSTA et l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI) qui ont été adoptées par ces deux organes à leur sixième session. A leur septième session, plusieurs questions se retrouvent à l'ordre du jour de l'un et de l'autre, ce qui s'explique notamment par le fait que le SBI doit aider la Conférence des Parties à examiner si la Convention

est bien appliquée. Il existe plusieurs manières de coordonner l'examen de ces questions par les organes subsidiaires. Des séances communes pourraient par exemple être organisées au cas par cas. Une autre possibilité serait que l'un des deux organes demande à l'autre de traiter telle ou telle question en son nom afin de faire en sorte qu'elle soit examinée sous tous ses aspects. Un des deux organes pourrait aussi assumer la responsabilité globale de l'examen d'une question et demander à l'autre de lui fournir à cette fin des éléments adéquats et spécifiques. Enfin, des groupes de rédaction communs informels pourraient être constitués.

7. Le Président du SBSTA et celui du SBI pourront soumettre à l'examen de ces deux organes des propositions concernant l'organisation des travaux relatifs à ces questions communes.

ii) Documentation

8. L'ordre du jour provisoire a été établi en partant du principe que la documentation serait disponible en temps voulu dans les six langues de l'Organisation des Nations Unies. Il y a toutefois quelques exceptions, qui sont indiquées ci-après.

9. Les documents FCCC/SBSTA/1997/10, FCCC/SBSTA/1997/12, FCCC/SBSTA/1997/12/Add.1, FCCC/SBSTA/1997/13, FCCC/SBSTA/1997/INF.4 et FCCC/SBSTA/1997/MISC.6 risquent d'être distribués tardivement.

10. On trouvera ci-après à l'annexe I du présent rapport une liste des documents se rapportant aux différents points de l'ordre du jour provisoire ainsi que des autres documents qui seront disponibles à la session.

iii) Calendrier des travaux

11. Le programme des réunions au cours de la session sera fonction des installations et services disponibles aux heures de travail normales pendant lesquelles il est possible d'organiser des séances officielles avec interprétation le matin de 10 heures à 13 heures et l'après-midi de 15 heures à 18 heures. Quelques salles seront en outre disponibles pour des réunions informelles sans interprétation. Les délégations sont instamment invitées à tirer pleinement parti de ces services et installations en respectant l'horaire prévu pour l'ouverture des séances. Un calendrier des travaux est proposé à l'annexe II du présent document.

3. Coopération avec les organisations internationales compétentes

12. A sa quatrième session, le SBSTA a prié le secrétariat d'étudier les moyens de renforcer la coordination des activités méthodologiques pertinentes, par exemple avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM) en ce qui concerne la surveillance des gaz à effet de serre dans l'atmosphère et d'informer le SBSTA de ces activités. Comme suite à cette demande, le secrétariat a établi, à partir d'un rapport de l'OMM, une note qui sera soumise à l'examen du SBSTA (FCCC/SBSTA/1997/8).

13. A sa cinquième session, le SBSTA a demandé aux coorganisateur de la Conférence sur le Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC), qui s'est tenue à Genève du 26 au 28 août 1997, de lui communiquer un rapport complet sur cette Conférence. Ce rapport sera présenté par l'OMM (FCCC/SBSTA/1997/MISC.6).

14. Il est possible que des organisations internationales compétentes présentent oralement au SBSTA des rapports succincts sur l'état d'avancement des travaux relatifs à la Convention.

15. A sa sixième session, le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser, avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), une réunion informelle à sa septième session pour évoquer les principales questions à examiner dans le cadre du troisième rapport d'évaluation. Cette réunion devrait en principe se tenir le jeudi 23 octobre 1997 dans l'après-midi.

4. Communications nationales

a) Communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention

16. A sa septième session, le SBI examinera la première compilation-synthèse des deuxièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I. Il examinera aussi des données actualisées sur les émissions de gaz à effet de serre et les projections correspondantes tirées des premières et deuxièmes communications nationales, ainsi que d'autres informations se rapportant aux communications nationales des Parties visées à l'annexe I (voir FCCC/SBI/1997/17, par. 12 à 19). Dans le même ordre d'idées et compte tenu de la répartition des tâches, le SBSTA pourra examiner des questions méthodologiques, en particulier celles qui ont trait à la communication de données sur les inventaires (FCCC/SBI/1997/19 et Add.1, FCCC/SBI/1997/INF.4 et FCCC/SBI/1997/6). Il pourra notamment envisager de donner de nouvelles instructions concernant toute information complémentaire à soumettre avec les tableaux des inventaires. Le SBSTA pourra aussi donner des conseils, dans le cadre de son mandat, au sujet des aspects des communications concernant la mise au point et le transfert de technologies (voir les paragraphes 21 à 23 ci-après).

b) Communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

17. A sa deuxième session, aux termes de l'alinéa a) du paragraphe 1 de sa décision 10/CP.2, la Conférence des Parties "a prié le secrétariat d'aider, conformément à l'alinéa c) du paragraphe 2 de l'article 8, les Parties, et en particulier, parmi elles, les pays en développement, à établir leur communication initiale, en organisant des ateliers à l'échelon régional, de constituer un forum pour l'échange de données d'expérience sur l'élaboration des données concernant les facteurs d'émissions et les activités pour l'établissement des estimations destinées aux inventaires, ainsi que, sur demande, la collecte d'autres éléments d'information nécessaires pour les communications initiales, et de soumettre un rapport au SBSTA et au SBI à chacune de leurs sessions" (FCCC/CP/1996/15/Add.1).

18. Compte tenu de la répartition des tâches envisagée et vu qu'il n'y a pas de question méthodologique à étudier à cette session, le SBSTA n'aura pas besoin d'examiner ce point de l'ordre du jour. C'est le SBI qui le fera.

5. Questions méthodologiques

19. A sa quatrième session, le SBSTA a prié le secrétariat d'établir, à partir des communications nationales et des examens approfondis, une compilation-synthèse des informations concernant d'une part l'incidence des conditions météorologiques et du commerce de l'électricité sur les émissions, et d'autre part les méthodes utilisées pour procéder à des corrections. Le SBSTA sera saisi d'un document sur les questions méthodologiques (FCCC/SBSTA/1997/9) ainsi que d'un document technique montrant comment les corrections opérées en fonction des variations de température influent sur les estimations des émissions (TP/1997/2). Le SBSTA souhaitera peut-être examiner ces informations en vue de donner aux Parties et au secrétariat des directives sur la manière de procéder pour corriger les données d'inventaire en fonction des variations de température.

20. A sa sixième session, le SBSTA a décidé d'examiner les moyens propres à permettre de définir le cadre dans lequel les experts apporteraient leur contribution et de déterminer les documents techniques à établir, conformément au programme de travail sur les méthodologies. Il serait bon que les Parties prévoient de présenter d'éventuelles suggestions concernant la manière d'aborder cette question.

6. Mise au point et transfert de technologies

a) Programme de travail

21. A sa sixième session, le SBSTA a pris note des activités entreprises par le secrétariat pour élaborer des rapports sur des questions telles que les technologies d'adaptation, les centres et réseaux d'information technologique et les activités de transfert de technologie bénéficient de l'appui des Parties visées à l'annexe II. Il a engagé instamment le secrétariat à achever les rapports sur ces questions pour la prochaine session.

22. Le SBSTA sera saisi d'un rapport intérimaire sur la mise au point et le transfert de technologies (FCCC/SBSTA/1997/10) ainsi que d'un document récapitulant les informations communiquées par les Parties visées à l'annexe II au sujet des activités de transfert de technologie (FCCC/SBSTA/1997/13). Il disposera aussi d'un document technique (TP/1997/3) présentant un tour d'horizon des technologies d'adaptation et d'une note (FCCC/SBSTA/1997/INF.4) sur les différentes solutions possibles pour les centres d'information technologique.

23. Le SBSTA souhaitera peut-être prendre note des rapports ci-dessus et des progrès réalisés au cours de l'année écoulée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies et, en liaison avec le SBI, élaborer une recommandation concernant un projet de décision sur ces questions qui serait soumis à la Conférence des Parties pour adoption (voir FCCC/SBI/1997/17, par. 31 à 33). A cet égard, il pourra examiner le projet de décision proposé

par une Partie dans le document FCCC/SBSTA/1997/INF.5 en vue d'être soumis à la Conférence des Parties à sa troisième session pour adoption.

7. Fichier d'experts

24. A sa deuxième session, la Conférence des Parties a noté dans sa décision 7/CP.2 que le SBSTA et le SBI devraient évaluer le fichier d'experts et la façon dont il était utilisé pour faciliter le travail du secrétariat de la Convention, en tenant compte du débat en cours sur les groupes consultatifs techniques intergouvernementaux.

25. A sa cinquième session, le SBSTA a prié le secrétariat d'établir pour sa septième session un rapport dans lequel il dresserait un premier bilan de l'utilisation du fichier d'experts. Un rapport décrivant le fichier et son utilisation a donc été élaboré (FCCC/SBSTA/1997/11). On trouvera dans le document FCCC/SBSTA/1997/INF.6 une liste des experts inscrits sur le fichier.

26. Le SBSTA souhaitera peut-être donner des indications complémentaires concernant le fichier d'experts, élaborer une recommandation en vue de l'adoption par la Conférence des Parties d'une décision concernant ce fichier et informer le SBI en conséquence, compte tenu de la répartition des tâches envisagée avec cet organe.

27. A sa sixième session, le SBSTA a examiné la question des groupes consultatifs techniques intergouvernementaux. Il a rappelé qu'il poursuivrait cet examen à sa septième session et étudierait notamment l'éventuelle mise sur pied de tels groupes intergouvernementaux et il a prié les Parties d'adresser toute nouvelle idée sur la question au secrétariat avant le 31 août 1997. Les Parties souhaiteront peut-être noter que, comme suite à la décision 6/CP.1, le SBSTA avait déjà abordé la question des groupes consultatifs techniques intergouvernementaux à ses première et deuxième sessions (FCCC/SBSTA/1995/2, FCCC/SBSTA/1995/3, FCCC/SBSTA/1996/2, FCCC/SBSTA/1996/3 et FCCC/SBSTA/1996/MISC.3). S'il est possible de parvenir à un consensus sur les groupes consultatifs, le SBSTA souhaitera peut-être élaborer une recommandation en vue de l'adoption par la Conférence des Parties à sa troisième session d'une décision sur cette question.

8. Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote

28. Dans sa décision 5/CP.1, la Conférence des Parties a prié le SBSTA et le SBI d'établir, avec le concours du secrétariat, un rapport de synthèse qui serait soumis à son examen.

29. Le SBSTA sera saisi, pour examen, du document FCCC/SBSTA/1997/12 et de l'additif correspondant qui présentent une synthèse établie par le secrétariat à partir des rapports sur les activités exécutées conjointement soumis par les Parties avant le 30 juin 1997, conformément au cadre initialement prévu pour l'établissement des rapports et au mode de présentation uniforme adopté. Ces documents donnent en outre une vue d'ensemble des progrès réalisés depuis la dernière session de la Conférence des Parties.

30. Le SBSTA souhaitera peut-être formuler des conclusions sur les aspects techniques en se fondant sur son examen de ces documents. Ces conclusions aideront le SBI à élaborer à l'intention de la Conférence des Parties une recommandation concernant la poursuite de la phase pilote et la nécessité d'un examen d'ensemble.

31. A sa cinquième session, le SBSTA a prié le secrétariat d'élaborer, en application de la décision 5/CP.1, des solutions concrètes pour régler les questions méthodologiques énumérées à l'alinéa d) du paragraphe 47 de son rapport sur les travaux de cette session (FCCC/SBSTA/1997/4) et de lui rendre compte des progrès accomplis à cet égard. Le SBSTA a invité les Parties et organisations intéressées à aider le secrétariat à mener à bien cette tâche.

32. Le secrétariat s'est mis au travail et présentera oralement un rapport succinct. Le SBSTA sera saisi, pour information, du document FCCC/SBSTA/1997/INF.3 qui fait le point sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote. Il souhaitera peut-être prendre note de ces informations.

9. Rapport sur les travaux de la session

33. Vu la durée relativement courte de la session et le nombre de questions inscrites à l'ordre du jour, il n'est pas certain qu'un texte complet du projet de rapport soit disponible à la fin de la session. Le SBSTA souhaitera peut-être adopter des décisions ou le texte de conclusions relatives aux questions de fond et autoriser le Rapporteur à achever le rapport après la session suivant les indications du Président et avec le concours du secrétariat. Le texte des conclusions sera distribué dans toutes les langues à condition que le secrétariat dispose de suffisamment de temps pour en assurer la traduction.

Annexe I

**DOCUMENTS DONT L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
SERA SAISI A SA SEPTIEME SESSION**

Documents établis pour la session

FCCC/SBSTA/1997/7	Ordre du jour provisoire annoté
FCCC/SBSTA/1997/8	Coopération avec les organisations internationales compétentes : surveillance des gaz à effet de serre dans l'atmosphère
FCCC/SBSTA/1997/9	Questions méthodologiques : Rapport intérimaire
FCCC/SBSTA/1997/10	Mise au point et transfert de technologies : Rapport intérimaire
FCCC/SBSTA/1997/11	Fichier d'experts : enseignements tirés de son utilisation par le secrétariat
FCCC/SBSTA/1997/12	Rapport de synthèse sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote
FCCC/SBSTA/1997/12/Add.1	Rapport de synthèse sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote : additif
FCCC/SBSTA/1997/13	Deuxièmes communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Activités des Parties visées à l'annexe II concernant le transfert de technologie
FCCC/SBSTA/1997/INF.3	Activities implemented jointly under the pilot phase
FCCC/SBSTA/1997/INF.4	Options for technological information centres and networks
FCCC/SBSTA/1997/INF.5	Development and transfer of technologies: Proposal from a Party: Draft decision regarding the transfer of technologies
FCCC/SBSTA/INF.6	Roster of experts: Nominations to the roster
FCCC/SBSTA/1997/MISC.6	Report on World Climate Research Programme. Report of the Conference on the WCRP
FCCC/SBSTA/1997/MISC.7	Submissions on Intergovernmental Technical Advisory Panel(s) (ITAPs)

Autres documents disponibles à la session

FCCC/CP/1995/7/Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa première session, tenue à Berlin du 28 mars au 7 avril 1995. Deuxième partie
FCCC/CP/1996/15/Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa deuxième session, tenue à Genève du 8 au 19 juillet 1996. Deuxième partie
FCCC/SBSTA/1995/2	Projet de programme de travail
FCCC/SBSTA/1995/3	Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa première session, tenue à Genève du 28 août au 1er septembre 1995
FCCC/SBSTA/1996/2	Création de groupes consultatifs techniques intergouvernementaux
FCCC/SBSTA/1996/3	Communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention : Rapport sur les directives pour l'établissement des premières communications des Parties visées à l'annexe I
FCCC/SBSTA/1996/MISC.3	Establishment of Intergovernmental Technical Advisory Panel(s): Comments from Parties, positions of the Group of 77 and China, and of the United States of America
FCCC/SBSTA/1997/4	Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa cinquième session, tenue à Bonn du 25 au 28 février 1997
FCCC/SBSTA/1997/6	Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa sixième session, tenue à Bonn du 28 juillet au 5 août 1997
FCCC/SBI/1997/17	Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre sur les travaux de sa sixième session, tenue à Bonn du 28 juillet au 5 août 1997
FCCC/SBI/1997/19	Communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention : Première compilation-synthèse des deuxièmes communications

FCCC/SBI/1997/19/Add.1	Communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention : Première compilation-synthèse des deuxièmes communications, additif, tableaux des inventaires des émissions anthropiques et des absorptions et projections jusqu'en l'an 2020
FCCC/SBI/1997/INF.4	Communications from Parties included in Annex I to the Convention. Updated information on greenhouse gas emissions and projections
FCCC/SB/1997/6	Communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention : données relatives aux inventaires et aux projections
FCCC/TP/1997/2	Methodological issues: Temperature adjustments
FCCC/TP/1997/3	Adaptation technologies

Annexe II

**CALENDRIER DES TRAVAUX PROPOSE POUR LA SEPTIEME SESSION DE L'ORGANE
SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE**

	Lundi 20 octobre	Mardi 21 octobre	Vendredi 24 octobre	Mardi 28 octobre	Mercredi 29 octobre
10 heures - 13 heures			Point 5 Point 7		
15 heures - 18 heures	Point 1 Point 2 Point 4 a) Point 4 b)	Point 6 Point 8		Point 3	Point 9

Des installations pour des séances informelles du SBSTA seront disponibles le mardi 21 octobre dans la matinée et le mercredi 22 octobre dans l'après-midi.

Une réunion informelle du GIEC (Troisième rapport d'évaluation) est provisoirement fixée au jeudi 23 octobre dans l'après-midi. Un compte rendu des résultats pourra être présenté en séance plénière le vendredi 24 octobre dans la matinée.
